

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril 2026 à 18 heures 30

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 8 avril 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 16 Présents : 14 Votants : 16 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Fabien LEMAIRE, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Anne BENAICHE, Pauline SEIHLAN, Jean-Pierre VALETTE, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Emmanuelle ANTICH, Marie VINCENTI, Yvette DETROIT, Bruno PEGAS.

Procurations : M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Jean-Pierre VALETTE
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés - Absents : Mme Nicole BETTULA

Mme Emmanuelle ANTICH a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 3 : Election délégués UNCCAS

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'élire deux administrateurs qui représenteront le CCAS à l'Union Départementale de Tarn et Garonne de l'UNCCAS. Monsieur le Président fait appel à candidatures.


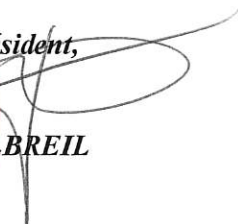
Mme Colette VERDOUX et Mme Emmanuelle ANTICH sont candidates.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à la majorité absolue :

-d'**ELIRE** Mme Colette VERDOUX et Mme Emmanuelle ANTICH qui représenteront le CCAS à l'Union Départementale 82 de l'UNCCAS.

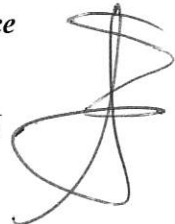
-d'autoriser les administrateurs élus à se porter candidats à l'élection du bureau de l'Union Départementale de Tarn et Garonne de l'UNCCAS.

Ainsi fait et délibéré le 22 avril 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme


Le Président,

T. DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Emmanuelle ANTICH



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)